Ville d'

Audierne

Annexe 6

- Règlement de la voirie communale d'Audierne -
DELIBERATION n° 171-18

Envoyé en préfecture le 12/12/2018
Reçu en préfecture le 12/12/2018
Affiché le
ID : 029-200054724-20181211-017118-DE

Audierne

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 34

Le onze décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT, maire.

Convocation envoyée le 05 décembre 2018.

Etaient présents : M. Joseph EVENAT, M. Didier GUILLON, Mme Joëlle COLLOCH, M. Yves CARIOU, M. Jean-Paul CABILLIC, Mme Brigitte PREISSIG, Mme Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS, M. René CALVEZ, M. Philippe LAPORTE, Mme Maryvonne LE BRAS, M. Pierre TAMION, M. Michel BRIANT, M. Alain DANIEL, Mme Liliane CARIOU, Mme Danièle LE VILLAIN, M. Guy LANCOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Gildas BRUSQ, Mme Fanny LEYSENNE, M. Jean-Yves CRETIAUX, Mme Geneviève LE FUR, M. Jean-François MARZIN, M. Thierry MAUGUEN, M. Michel COLLOREC, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Garvan KERLOC'H, M. Gérard MEVEL, M. Georges CASTEL, Michel ANSQUER, M. Robert BANIEL, Mme Christiane LE BERRE

Etaient absents :
Mme Corinne LE MOENNER, donne procuration à M. Joseph EVENAT,
Mme Isabelle PENNAMEN, donne procuration à M. Jean-Paul CABILLIC,
Mme Yveline DURAND, donne procuration à M. Gérard MEVEL,
Mme Isabelle RIVIER, M. Michel KERVEVAN, Mme Marion CLOAREC, Mme Pauline PICHAVANT

Secrétaire de séance : M. Philippe LAPORTE

DELIBERATION N° 171-18
Tarifs de location ou de vente de panneaux de signalisation

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de fixer, à compter du 1er janvier 2019, les tarifs de location de panneaux de signalisation comme suit :

- location de panneaux + sécurisation du chantier (forfait) : 60 €
- location de panneaux (forfait) : 20 €

Article 2 : Décide de fixer, à compter du 1er janvier 2019, le tarif de vente de panneaux de signalisation de commerce comme suit : 90 €.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an.
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Le MAIRE,
Joseph EVENAT

Hôtel de Ville - 12 quai Jean Jaurès - 29770 AUDIERNE
https://www.audierne.fr - Courriel : secretariat@audierne.fr
Tél : 02 98 70 01 47 - Fax : 02 98 70 03 80